

■ cour d'appel

Michèle Mercier : « La vengeance est un plat qui se mange froid »

Michèle Mercier, Angélique Marquise des Anges pour l'histoire du cinéma, était hier à la cour d'Aix-en-Provence. Victime dans une affaire d'escroquerie et d'abus de confiance, elle a assisté au procès en appel de son ex-associé et amant René Leporc.

Le 11 décembre 2006, l'homme avait été condamné à un an de prison par le tribunal correctionnel de Grasse.

A la tête d'une société de pêche au Vietnam, il ne s'est pas rendu à l'audience hier matin.

En 1996, l'actrice fait la connaissance de René Leporc lors d'un dîner mondain. Sous le charme de cet homme gentil et prévenant, elle accepte de fonder avec lui une maison d'édition à



Michèle Mercier, « Angélique Marquise des Anges » pour l'histoire du cinéma, était hier à la cour d'Aix-en-Provence pour assister au procès en appel de son ex-associé et amant qu'elle accuse l'avoir ruinée.

(Photo PQR/Sophie Spiteri)

Cannes pour publier ses mémoires et les ouvrages d'amis du show-business. Mais de falsification de chèques en détournements, les comptes bancaires d'Angélique fondent sans que cette dernière s'en aperçoive.

Un préjudice financier estimé à 44 000 € selon l'accusation. Somme remboursée par le prévenu.

« L'ampleur du préjudice est bien supérieure à cela », a soutenu à la barre M^e Pierre Ceccaldi qui parle de 400 000 € détournés. Quant au préjudice moral, il est chiffré par sa cliente à 2 M€.

« On a mêlé affaires sentimentales et comptables »

« Ce n'est pas parce que Leporc a fait de vilaines choses

que la carrière de Madame Mercier a été anéantie, a précisé en défense M^e Michel Valiergue, seul à la barre. Dans ce dossier, on a mêlé affaires sentimentales et affaires comptables. Choses qui ne font pas bon ménage en général ».

Le parquet a requis deux ans de prison dont une partie avec sursis.

En attendant la décision de la cour, le 10 décembre prochain, Michèle Mercier reste confiante et espère toujours récupérer son argent.

« La vengeance est un plat qui se mange froid. Celui-là sera super-glacé. Ça fait douze ans qu'il se moque du monde. Je peux vous dire que puni, il le sera, et fort », avait confié l'actrice quelques jours avant l'audience.

MATHILDE TRANOY

■ correctionnelle

Le cyberpédophile de Mougins condamné à deux ans de prison avec sursis

Pendant quatre ans il a collectionné les images pédopornographiques dans son ordinateur avant d'être finalement interpellé le 1^{er} juillet dernier (lire nos éditions précédentes). Un cyberpédophile de 49 ans a comparu avant-hier devant le tribunal correctionnel de Grasse, présidé par Marc Joando, où il a écopé de deux ans de prison avec sursis assorti d'un suivi socio judiciaire de 5 ans.

« Je voulais aller voir un psy mais j'avais honte de parler de ça », a confié ce Mouginois de 49 ans, impeccable à la barre dans son costume gris bien repassé.

« Ça », ce sont quelque 821 photos pédophiles que l'ex-publiciste aujourd'hui adulte handicapé, a téléchargées au fil des ans. Des images insoutenables de mineurs dans des positions dégradantes, humiliantes,

attachés, et mettant en scène d'autres mineurs, des adultes, des objets. Des scènes de viol bien réelles qui ont circulé via un serveur gratuit auquel étaient connectées 260 personnes en France et en Europe occidentale dont trois dans les Alpes-Maritimes. Un réseau démantelé par l'office central de la répression des violences aux personnes en coaction avec Interpol Wiesbaden.

« Pour éviter d'embêter maman »

Convoqué par la police en juillet dernier, l'homme s'était rendu au commissariat son ordinateur portable sous le bras. Il espérait ainsi échapper à la perquisition de son domicile qu'il partage avec sa mère. « C'était pour éviter d'embêter maman », avait expliqué le Mouginois.

« Pour fuir la pauvreté de sa vie sexuelle et sociale, il s'est réfugié dans la contemplation d'images », a souligné le procureur de la république Philippe Vique.

« Il s'agit d'un acte isolé. Nous avons à faire à quelqu'un de dépressif, pas à quelqu'un de pervers », a plaidé en défense M^e Mélanie Junginger.

MATHILDE TRANOY

■ sécurité routière

Gilet jaune et triangle : pas de contrôle ciblé dans le département... pour le moment



Attention ! Le gilet jaune et le triangle sont obligatoires dès aujourd'hui... (Photopqr/Pascal Brocard)

Le gilet jaune et le triangle de sécurité sont donc obligatoires depuis aujourd'hui... Ici comme partout en France. Même si les services de police et de gendarmerie devraient se montrer cléments, tout au moins encore quelques jours, envers les automobilistes azuréens qui ne se seraient pas encore équipés.

Aucun contrôle ciblé n'était programmé dès l'aube sur les routes du département. Mais au détour des opérations conduites quotidiennement par les services de sécurité, les conducteurs devront sans doute montrer leur chasuble en plus

des papiers afférant au véhicule. Côté police, Frédéric Peyrant, le directeur adjoint de la Sécurité publique, confie que ces vérifications seront dans un premier temps bienveillantes : « Dans les prochains jours nous ferons plutôt de la prévention que de la répression. Ensuite ceux qui manifestement ne se soumettent pas à cette nouvelle réglementation seront verbalisés. Mais nous comptons sur les automobilistes pour se conformer à cette obligation qui ne vise que leur propre sécurité. »

Côté gendarmerie, il n'y a pas eu non plus de consigne de la part de la hiérar-

chie pour débusquer les têtes en l'air.

A vrai dire la réaction des militaires face aux contrevenants devrait dépendre du secteur concerné.

Sur l'autoroute l'escadron de la gendarmerie mobile devrait se montrer le plus intransigeant. Même si, là encore, il n'y aura pas immédiatement de contrôle ciblé, les conducteurs appréhendés pour d'autres infractions seront priés de présenter systématiquement leur matériel de sécurité. Il faut dire que sur autoroute, dans un accident mortel sur huit, c'est un piéton qui décède. Et les trois-quarts du temps ces

collisions ont lieu la nuit. Le gilet jaune et le triangle s'avèrent alors salvateurs.

135 euros d'amende pour chaque article

Si ce matériel est susceptible d'épargner des vies, il préserve à coup sûr le porte-monnaie de ceux qui l'ont d'ores et déjà acquis. Car en cas d'infraction le tarif est de 135 euros (minoré à 90 euros si le paiement intervient dans les 3 jours).

Et il s'applique à chacun des articles ! Ceux qui seront contrôlés dépourvus à la fois de la chasuble et du triangle devront s'acquitter de deux timbres amende.